

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2927

présenté par

M. Orphelin, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
Mme Valérie Petit et M. Villani

ARTICLE 65

À l'alinéa 2, après le mot :

« publique »

insérer les mots :

« , la stratégie nationale sur les protéines végétales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à imposer la **compatibilité du plan stratégique national** pour la politique agricole commune de l'Union Européenne **avec les objectifs définis par la stratégie nationale protéines végétales**. Cette stratégie prévoit notamment de doubler les surfaces semées avec des espèces riches en protéines végétales afin d'atteindre 8 % de la surface agricole utile d'ici 2030.

Cet amendement fait écho avec la **proposition SN 2.1.5 de la Convention Citoyenne pour le Climat** visant à « Aider à la structuration de la filière des protéagineux ».